REPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DU CALVADOS
Circonscription de VIRE

COMMUNE LES MONTS D'AUNAY
ARRÊTÉ MUNICIPAL

Arrêté N° MA-ART-2019-096

OBJET : Arrêté de délégation de signature à Mme Pauline BONVALOT, responsable du service Population

Le Maire des Monts d'Aunay,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.2122-19 ;

Considérant que, dans un souci d'organisation efficiente du service, il est nécessaire de donner délégation de signature aux agents communaux ;

ARRÊTE

Article 1 – Il est donné délégation, sous la surveillance et l'autorité du Maire, à Mme Pauline BONVALOT, responsable du service Population, pour la signature des bons de commande d'un montant maximum à 500€.

Article 2 – Le présent arrêté est susceptible d'un recours devant le tribunal administratif de Caen dans un délai de deux mois à compter de sa notification.

Article 3 – L'ampliation du présent arrêté sera adressée à :
- Monsieur le Sous-Préfet,
- Madame le comptable public,
- L'intéressée,

Chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait aux Monts d'Aunay, le 21 novembre 2019.

Pour extrait certifié conforme
le Maire, M. Pierre LEFEVRE

MAIRIE DE LES MONTS D'AUNAY (Calvados)

Notifié à l'intéressée le 26 novembre 2019.